

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

Challenge de FORCE ATHLÉTIQUE (développé couché)

Vendredi 20 avril 2018 - LA FLÈCHE (72)

Annexe 1 : Règlement des épreuves ;

Annexe 2 : Plan d'accès.

1. GÉNÉRALITÉS

La deuxième rencontre FORCE ATHLÉTIQUE (développé couché) de la ligue Ouest se déroulera le 20 avril 2018 au Club Sportif et Éducatif du Prytanée National Militaire - 72200 LA FLÈCHE. Elle est ouverte à tous les clubs de la ligue. L'appartenance à une section musculation n'est pas obligatoire.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

- a) **Club Organisateur :**
CSE PNM LA FLÈCHE
Contact :
ADC Franck FAULON (Tél : 02 43 48 60 93 - Mob : 06 67 86 34 39)
Mail : franck.faulon@intradef.gouv.fr
- b) **Conseiller technique sportif « force athlétique » de la ligue :**
ADC Franck FAULON (Tél : 02 43 48 60 93 - Mob : 06 67 86 34 39)
Mail : franck.faulon@intradef.gouv.fr
- c) **Règlement :**
Conforme au règlement du championnat national FCD de force athlétique saison 2017 - 2018.
- d) **Récompenses :**
- **Individuelles** : les premiers de chaque catégorie recevront une médaille.
 - **Équipe** : 1 trophée pour les équipes.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

- a) **Transport :**
Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Accueil :

Le vendredi 20 avril 2018, à partir de 8h00 au gymnase du quartier Gallieni, 88 rue de la Tour d'Auvergne, 72200 La Flèche

c) Restauration :

Après réservation sur SYGEMA

d) Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

e) Déroulement de la compétition :

Vendredi 20 avril 2018

- **8h30** : Pesée et début d'échauffement ;
- **10h00** : Début de la compétition du développé couché force ;
- **11h30 à 12h30** : Déjeuner ;
- **13h00** : Début de la compétition du développé couché endurance ;
- **14h00** : Début de la compétition du développé couché endurance par équipe ;
- **15h30** : Vin d'honneur et remise des récompenses.

Si suite à un contretemps, vous ne pouvez arriver avant 9h30, vous devez **impérativement** contacter le 06 67 86 34 39.

f) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré par le service médical du PNM, conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017-2018 avec un certificat médical et une pièce d'identité avec photo.

b) Engagement :

Les engagements se feront exclusivement via l'espace SYGEMA de votre club avant le **samedi 7 avril 2018**, terme de rigueur

c) Frais d'inscription :

Droits d'inscription : **5 €**

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

f) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette compétition et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

g) Bilan activités et compte-rendu.

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur général des activités.



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif Force Athlétique de la ligue.

Annexe 1

Règlement Challenge DC FCD ligue Ouest

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

La FCD organise chaque année le championnat de France d'haltérophilie, de musculation, de force athlétique et de culturisme.

Il est régi par le présent règlement et par une note d'organisation annuelle qui le complète.

L'organisation de ce championnat est confiée à une ligue, avec le soutien d'un club affilié à la FCD.

Les épreuves proposées sont les suivantes :

- **développé couché force** : avec la réglementation de la FF Force.
- **développé couché endurance** :
 - maximum de répétitions au poids de corps arrondi aux 2,5 KG supérieur pour les hommes,
 - et au 2/3 du poids du corps arrondi au 2,5 kg supérieur pour les femmes,
 - en cas d'égalité de répétitions, la personne la plus lourde sera classée en priorité et ainsi de suite.
- **développé couché endurance par équipe de 4 compétiteurs** :
 - maximum de répétitions pendant 10mn, au 2/3 du total du poids de corps de l'équipe divisé par 4 arrondi au 2,5 kg supérieur,
 - en cas d'égalité de répétitions, l'équipe la plus lourde sera classée en priorité et ainsi de suite.

Les épreuves se pratiqueront sans combinaison et équipement spécifiques.

Sont rigoureusement interdits les éléments suivants :

- Les maillots d'assistance utilisés pour le développé couché (Seuls sont autorisés les T-shirt classiques, les bandes de poignets et ceinture).

ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS - DÉROGATIONS - RESTRICTIONS

2.1. Participation des clubs

Le challenge de développé couché est ouvert à tous les clubs affiliés à la FCD en règle vis-à-vis de cette dernière et en activité pour la saison considérée.

2.2. Participation des concurrents

Pour prendre part au challenge de développé couché, les concurrents doivent être titulaires de la licence de la FCD au titre du club qu'ils représentent et établie pour la saison en cours, à savoir du 1^{er} septembre au 31 août. Si la demande de licence est en cours, le tireur présentera la copie du bordereau de

traitement de licence de la FCD avec le certificat de non contre-indication à la pratique de l'haltérophilie et de force athlétique en compétition.

2.3. Dérogations et restrictions de participation

Des dérogations pourront être accordées, dans la limite de deux personnes extérieures au ministère de la défense, par club après examen du dossier par le conseiller technique sportif national. Ils devront être adhérents du club engagé et licenciés à la fédération impérativement avant le 31 décembre 2017 (note 2964/FCD/DG).

Des restrictions de participation pourront concerner des personnes ayant enfreint le présent règlement ou faisant l'objet de sanctions suspensives dans une autre fédération.

2.4. Participants

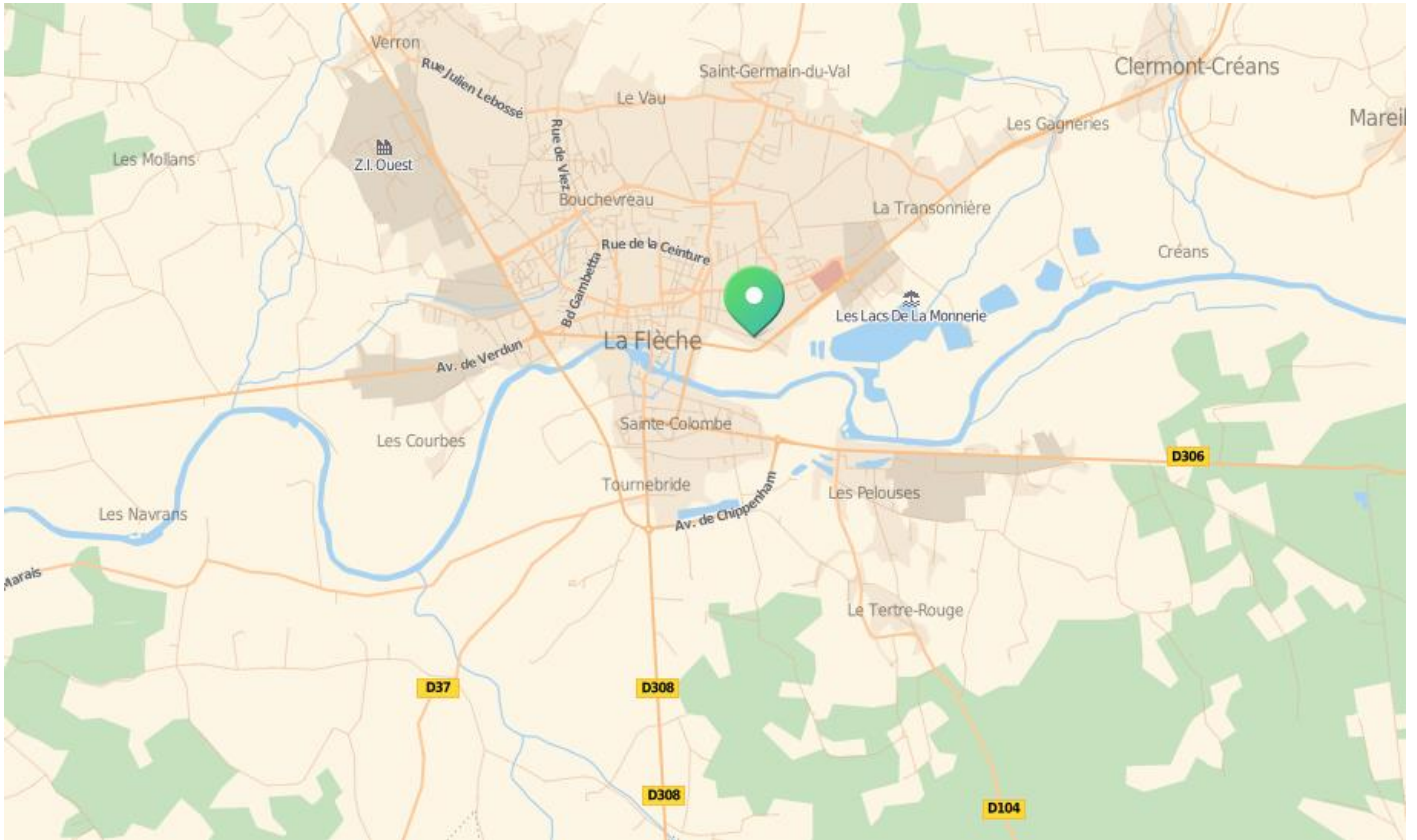
Les catégories suivantes seront ouvertes à la compétition :

- Open masculins (espoir, senior, vétéran) ;
- Féminines.

Les catégories de poids seront celles de la FF Force.

Annexe 2

Plan d'accès Quartier Gallieni



Gymnase du quartier Gallieni - 82 rue de la Tour d'Auvergne

